

## CONFÉRENCE DE PRESSE DU 22 AVRIL 2010

---

Daniel Lampart, économiste en chef de l'USS

### Place financière : stratégie des salarié(e)s

#### Un passage contrôlé vers la stabilité

Les autorités et les régulateurs n'étaient pas préparés à faire face à la crise financière globale. La croyance selon laquelle les marchés financiers s'autorégulent parfaitement lorsqu'ils sont laissés livrés à eux-mêmes a non seulement modifié le regard porté sur les risques, mais aussi donné des ailes à la déréglementation des marchés. La crise a battu en brèche cette croyance erronée. Sans mesures publiques de soutien, l'effondrement du système aurait entraîné avec lui des pans importants de l'économie et coûté d'innombrables emplois. Désormais, il faut donner une base stable au système financier.

Le principal défi à relever par la Suisse ne réside pas dans son secteur financier aux dimensions supérieures à la moyenne et dans ses grandes banques, mais dans une protection surannée des fraudeurs fiscaux. Ce problème doit être résolu, comme celui de garantir la stabilité du système.

Les salarié(e)s sont tout spécialement concernés. Si les marchés financiers sont instables, leurs emplois, mais aussi leurs rentes, sont menacés. Toutefois, le passage à la stabilité comporte ses risques propres. Les emplois du personnel des banques, innocent quant à la crise, doivent rester garantis et d'éventuelles pertes fiscales concernant le marché financier devront être compensées.

#### Des profits et des bonus dans les grandes banques et les banques d'investissement uniquement grâce aux mesures de sauvetage

Au lieu de résoudre les problèmes existants, les grandes banques et les banques d'investissement font tout pour pouvoir recommencer à réaliser des affaires comme avant la crise. Les cadres s'octroient à nouveau des milliards de bonus liés au cours des actions. Les transactions avec des dérivés et sur des marchés considérés il y a peu encore comme toxiques vont reprendre<sup>1</sup>. Les directions des banques annoncent vouloir à nouveau obtenir des rendements de capitaux propres de 15 à

---

<sup>1</sup> Voir l'annonce faite par l'UBS de mars 2010.

20 %<sup>2</sup>. Et les chefs des grandes banques tentent de saboter les réglementations qui s'imposent maintenant de toute urgence en Suisse, ainsi qu'au plan international.

Difficile d'imaginer pareil culot et pareille arrogance ! Aujourd'hui en effet, les banques ne font des bénéfices que grâce aux mesures de sauvetage prises par les gouvernements et les Banques centrales. Dans le monde entier, 20 % environ du PIB ont été affectés à la stabilisation de la conjoncture. Uniquement pour le secteur financier, les autorités ont mis – aux États-Unis comme en Europe et au Japon – environ 5 billions de dollars à disposition<sup>3</sup>, dont une partie, sous forme de garanties, a permis de stabiliser la conjoncture. Deux billions de dollars ont été effectivement injectés dans le secteur financier. Et s'y ajoutent les très fortes baisses des taux des banques centrales. Si l'on considère que la part des banques représente environ 5 % du PIB, ces aides publiques représentent, elles, entre 2 et 4 fois la valeur ajoutée créée chaque année par les banques. Sans programmes de sauvetage, les actionnaires et les obligataires des banques auraient essuyé de lourdes pertes. Or la situation s'est maintenant inversée : ce sont eux qui, avec les grands managers, profitent de ces programmes. Les programmes de sauvetage d'hier sont de fait les bénéfices d'aujourd'hui et demain.

#### Les conditions de base pour un secteur financier stable

L'indépendance des autorités (Conseil fédéral, Parlement, FINMA<sup>4</sup> entre autres) est la condition de base pour un secteur financier stable. Par le passé, son absence a empêché la prise de mesures efficaces pour contrer les risques existants<sup>5</sup>. D'où la nécessité de créer une commission d'enquête parlementaire (CEP) qui devra s'attaquer à cette dépendance et créer les bases nécessaires à l'indépendance des autorités. L'ampleur de l'actuelle dépendance de celle-ci est entre autres illustrée par la composition de la commission d'experts « too big to fail », dont la moitié des membres sont des représentants du secteur financier et des multinationales. De plus, M. Hans Caspar von der Crone, un ancien membre du conseil d'administration de la Banque Vontobel, représente la « science ». Quant à eux, les salarié(e)s n'y sont pas représentés.

La principale mesure concrète permettant de garantir cette stabilité est d'obliger les banques à détenir plus de capitaux propres. Pour cela, on a besoin de prescriptions aussi bien non modulées que modulées en fonction des risques. Avec uniquement des prescriptions non modulées (ratio de levier), les banques sont incitées à prendre des risques importants. La FINMA prescrit qu'à l'avenir les grandes banques devront détenir 3 à 4 centimes de capitaux propres par franc du bilan total. Mais c'est trop peu. Ces prescriptions datent de l'époque où Lehman Brothers fit faillite. Et bien que le Crédit Suisse, par exemple, y satisfaisait déjà au printemps 2009, la bourse le considérait toujours comme une valeur risquée. Il faut viser une prescription de 10 centimes par franc du bilan total, parce que les actuelles transactions des banques sont plus risquées qu'autrefois. On doit rapidement adopter des prescriptions demandant que les fonds propres des banques soient plus élevés. Aujourd'hui dé-

<sup>2</sup> Voir la Journée des investisseurs de l'UBS du 17.11.2009.

<sup>3</sup> Panetta, F. et al. (2009) : *An assessment of financial sector rescue programmes*, Bank of International Settlements Papers N° 48.

<sup>4</sup> Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers.

<sup>5</sup> Voir la documentation de la conférence de presse tenue par l'USS le 9 décembre 2009 ;

[http://www.sgb.ch/uploaded/Pressemittellungen/091207\\_PR\\_crise-finances\\_Commission-parlementaire.pdf](http://www.sgb.ch/uploaded/Pressemittellungen/091207_PR_crise-finances_Commission-parlementaire.pdf) et

[http://www.sgb.ch/uploaded/Pressemittellungen/091207\\_DL\\_Untersuchung\\_Banken.pdf](http://www.sgb.ch/uploaded/Pressemittellungen/091207_DL_Untersuchung_Banken.pdf) (en allemand seulement pour ce dernier).

jà, les grandes banques contrecarrent massivement les travaux en cours dans ce but. Et plus la crise sera derrière nous, mieux leur lobbyisme parviendra à s'imposer dans cette question.

Mais l'augmentation des capitaux propres des grandes banques ne suffira pas, à elle seule, à garantir la stabilité du système. Des crises systémiques peuvent aussi surgir avec des banques plus petites. Abandonner le système financier à lui-même débouchera toujours sur des crises, ne serait-ce qu'à cause de l'existence de comportements grégaires, de transactions forcées (« fire sales ») pendant des crises de liquidité, etc.<sup>6</sup>. Voici quelques exemples des questions à clarifier :

- La crise a montré que le flux des dérivés s'est accompagné d'énormes risques ces dernières années. L'utilité économique d'une grande partie de ces dérivés est douteuse. On doit se demander quelles innovations financières (dérivés, etc.) sont admissibles sous l'angle de la stabilité du système et lesquelles non (« structure hiérarchique de réseau »). Une possibilité est de réintroduire la réglementation appliquée aux États-Unis avant 1999. N'étaient exigibles devant un tribunal que les dérivés pour lesquels les parties contractantes pouvaient prouver l'existence d'un besoin économique réel.
- Il faut instaurer une surveillance du système (comme pour l'approvisionnement en électricité) afin de pouvoir reconnaître et combattre les risques systémiques. Des simulations de crise faites au niveau d'une banque isolée ne résolvent pas le problème.
- Par analogie avec l'approvisionnement en électricité, le marché financier a besoin d'une architecture modulaire pour pouvoir séparer certaines parties de l'ensemble afin d'empêcher qu'une crise dans un certain segment des marchés financiers n'envahisse l'ensemble du système.

### La stratégie de l'argent blanc

Les salarié(e)s ne peuvent pas avoir intérêt à ce que l'économie de leur pays profite de celle d'un autre pays en protégeant les fraudeurs fiscaux. La protection de ces derniers doit donc être supprimée. L'USS soutient la reprise des normes de l'OCDE dans les conventions de double imposition. Difficile de chiffrer l'importance économique du secret bancaire. La fortune étrangère non imposée se trouvant en Suisse devrait être d'environ 500 milliards de francs. Avec une marge brute de tout juste 1 % pour les gestionnaires de fortune, cela représente des commissions de l'ordre de 5 milliards de francs par an. Si toutes les fortunes non imposées quittaient la Suisse, la perte devrait être supérieure à 1 % du PIB et coûter par conséquent plusieurs milliers d'emplois ; diverses branches seraient concernées, car les commissions encaissées ici alimentent la demande dans d'autres branches, sous la forme de consommation (via les salaires), d'investissements, etc. On enregistrerait aussi des pertes fiscales. Supprimer la protection des fraudeurs fiscaux étrangers ne devrait cependant pas faire partir tout cet argent de Suisse, car les clients font gérer leurs fortunes dans notre pays aussi pour d'autres raisons (p. ex. par crainte de l'instabilité politique ou de la confiscation de leur fortune dans leur patrie). Mais le passage à une place financière sans secret bancaire entraînera à court terme des coûts économiques. Ces prochains temps, il s'agira de les évaluer et de développer

<sup>6</sup> Voir les analyses de Stiglitz, J. (2010) : *Risk an global economic architecture: why full financial integration may be undisableble*, NBER Working Paper, 15718 ou de Haldane, A., responsable du domaine de la stabilité financière à la Banque d'Angleterre, (2009) ; *Rethinking the financial network*, [www.bankofengland.co.uk](http://www.bankofengland.co.uk).

des mesures pour protéger les salarié(e)s concernés (p. ex. plan social obligatoire dans les CCT) et compenser les pertes fiscales de la Confédération, des cantons et des communes.

### Imposition adéquate du secteur financier

Dans sa stratégie pour la place financière, le Conseil fédéral se donne pour but d'améliorer la situation du secteur financier en matière fiscale en réduisant, ou en supprimant progressivement, le droit de timbre. Dans leurs interventions aux Chambres, les parlementaires bourgeois demandent même la suppression rapide et intégrale de ce dernier. Les pertes fiscales induites s'élèveraient à près de 3 milliards de francs. Comme le droit de timbre de négociation est une sorte de taxe Tobin sur certains titres, le Conseil fédéral doit examiner si l'on ne pourrait pas – en collaboration internationale – développer les droits de timbre pour en faire une vraie taxe Tobin et quelle serait son incidence sur l'économie. Il faudrait en particulier examiner dans quelle mesure cela permettrait d'empêcher une spéculation financière dommageable sur les marchés financiers.

Les actuels bénéfices des banques et les bonus qu'elles versent sont une conséquence des programmes de politique monétaire appliqués par les autorités pour sauver ces banques. Ils appartiennent à la population qui les a financés. S'ils ne servent pas à stabiliser les banques, ils doivent être récupérés via les impôts. Il faut rapidement, comme en Angleterre et en France, instaurer un impôt de 50 % sur toutes les parts de bonus supérieures à 40 000 francs<sup>7</sup>. Le produit de 2 milliards que rapporterait cet impôt devrait être distribué aux ménages à bas et moyens revenus. À l'avenir, la part des salaires excédant le million de francs ne devrait plus pouvoir être déduite de l'impôt à titre de frais de personnel. Il faut aussi étudier l'idée selon laquelle les banques ne devraient plus pouvoir faire valoir de report de pertes dans leur déclaration fiscale, si les autorités, après avoir cédé à la pression des grandes banques, ne décidaient pas de nouvelles prescriptions prévoyant une hausse substantielle des capitaux propres.

### Des salaires fixes et modérés

Le but est de remplacer les bonus des managers par des salaires fixes modérés. Il appartient en premier lieu à la FINMA de mettre au point des directives vraiment restrictives en matière de bonus. Les actuelles consignes ne suffisent de loin pas, car, non seulement elles n'interdisent pas de lier les rémunérations au cours des actions, mais encouragent même cette pratique. Or ce lien a été l'une des causes de la crise<sup>8</sup>. Premièrement, il a pour effet que les managers n'ont plus à supporter qu'un risque limité, mais peuvent, quant aux bénéfices, profiter d'augmentations quasi infinies. Deuxièmement, ces managers sont de ce fait précisément invités à pousser artificiellement le cours des actions à la hausse en prenant de gros risques ; cela, en diminuant les réserves et en remplaçant les capitaux propres par des capitaux extérieurs (effet de levier). C'est ce qui a été le cas avec l'UBS. M. Marcel Ospel, qui recevait 50 % de son salaire sous la forme d'actions, a, entre 2001 et 2007, réduit le capital-actions de l'UBS de 30 milliards de francs environ ; ce qui a représenté une énorme

<sup>7</sup> L'impôt anglais sur les bonus a été un grand succès. Il avait rapporté environ 2 milliards de livres jusqu'en mars 2010. Les menaces de délocalisation brandies par les banques n'ont visiblement pas été mises à exécution.

<sup>8</sup> S. Bebchuk und H. Spamann (2009) : *Regulating Bankers' Pay*, Harvard Law and Economics Discussion Paper N° 641.

diminution des réserves qui, une fois la crise venue, ont fait défaut. En outre, les salaires des cadres des banques cantonales ne devraient pas dépasser 500 000 francs.

L'introduction de salaires fixes modérés pour les cadres permettrait de diminuer les écarts salariaux. Ces dernières années, les salaires des employé(e)s de banque sont restés très en retrait par rapport aux traitements des cadres. Entre 2006 et 2008, le salaire médian des employé(e)s de banque sans fonction de cadre a même reculé.

Écarts salariaux entre les cadres supérieurs des banques et les employé(e)s de banque (salaires mensuels moyens standardisés selon l'Enquête sur la structure des salaires de l'OFS)

